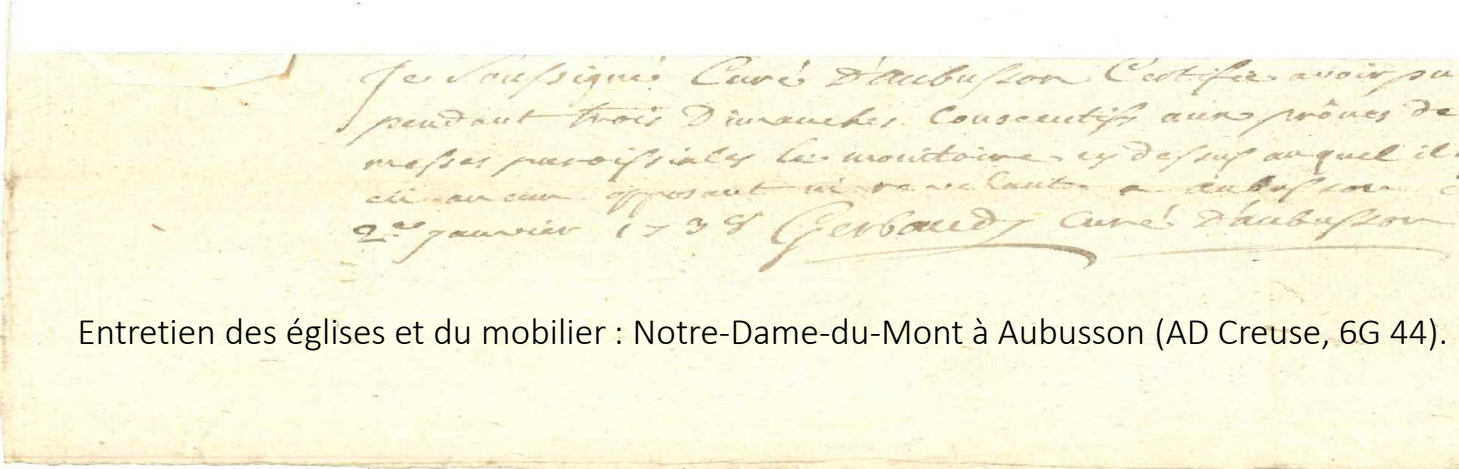


## FAIT DIVERS À NOTRE-DAME-DU-MONT DE LA VILLE D'AUBUSSON

Le 13 octobre 1737, à la suite d'une plainte déposée par le prévôt et les chanoines du chapitre de Notre-Dame-du-Mont de la ville d'Aubusson auprès de Jean François Mourellon, official de Chénérailles, prêtre docteur en théologie et prieur de Peyrat-la-Nonière, sont autorisées l'assignation de témoins et la publication d'un monitoire.

Le 2 janvier 1738, Monsieur Gerbaud, curé d'Aubusson, certifie avoir publié pendant trois dimanches consécutifs aux prônes des messes paroissiales le monitoire auquel, précise-t-il, il n'y a eu aucun opposant.

Mais que s'est-il donc passé à Notre-Dame-du-Mont ?  
Enquête...



Je soussigné Curé d'Aubusson Certifie avoir publié pendant trois dimanches consécutifs aux prônes de messes paroissiales le monitoire lequel il n'y a eu aucun opposant ni vaucant à Aubusson le 2<sup>e</sup> janvier 1738 Gerbaud Curé d'Aubusson

Entretien des églises et du mobilier : Notre-Dame-du-Mont à Aubusson (AD Creuse, 6G 44).

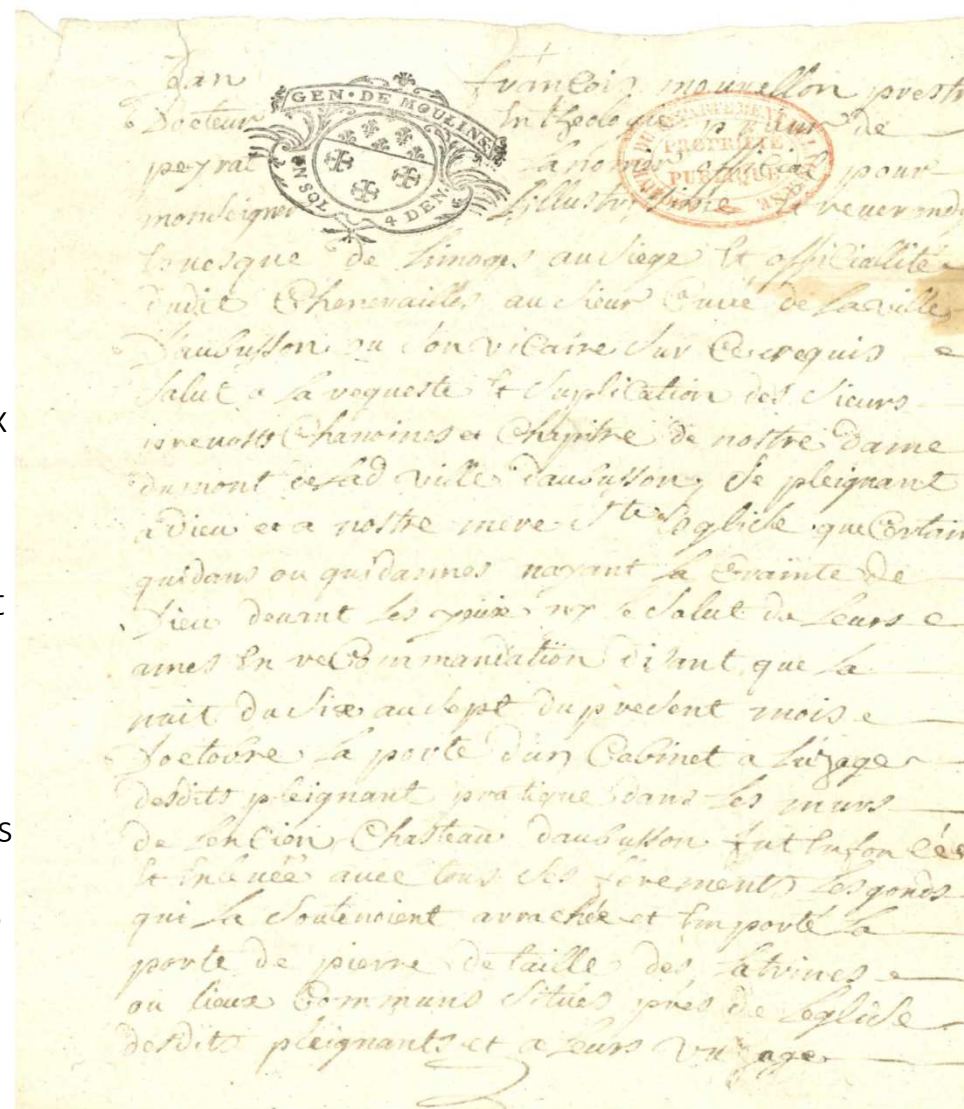
## MAIS QUE FAIT SHERLOCK HOLMES ?

Le soleil disparaît doucement à l'horizon en cette fin de journée. Nous sommes le 6 octobre 1737 et c'est une nuit paisible qui se profile sur la petite ville d'Aubusson.

Pourtant, le calme n'est qu'apparent car au cœur de la nuit, quelques quidams mal intentionnés et « n'ayant la crainte de Dieu devant leurs yeux ni le salut de leurs âmes en recommandation » s'approchent précautionneusement et silencieusement de l'ancien château...

C'est ici que ces malotrus – jugement du narrateur – enfoncent, arrachent et emportent avec tous les ferrements et les gonds qui la soutenaient la porte d'un cabinet pratiqué dans les murs de l'ancien château et à l'usage des chanoines !

Les méfaits des compères auraient pu se limiter à ce blasphème mais hélas non ! Poussés par le vice, ils s'emploient à condamner ces malheureux ecclésiastiques à une vie d'errance gastrique puisqu'ils se rendent ensuite près de l'église pour détruire la porte de pierre de taille des latrines également utilisées par ces derniers !!



## DIANTRE, IL N'ÉTAIT PAS NÉ !!!

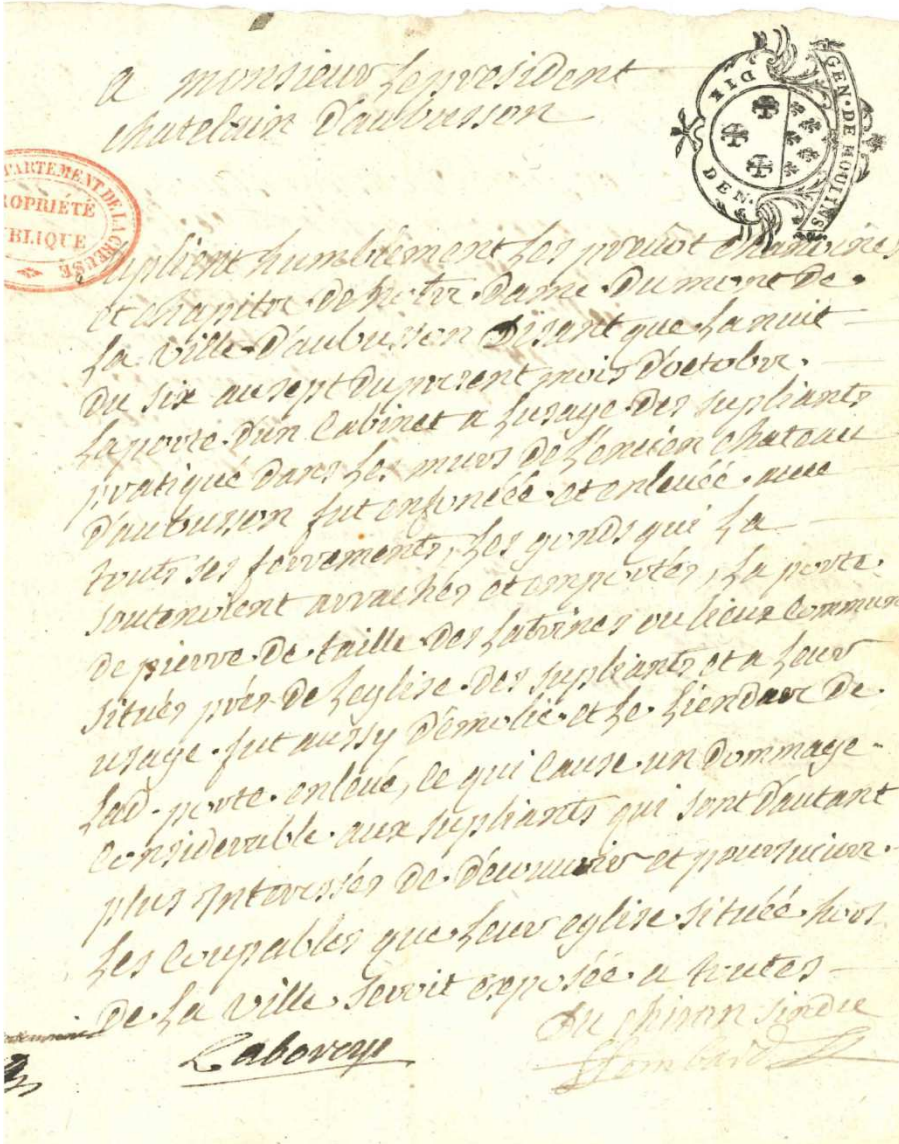
Les chanoines adressent donc une lettre à Monsieur le Président châtelain d'Aubusson dans laquelle, narrant leur mésaventure et leur volonté de poursuivre les coupables, ils demandent l'autorisation de porter plainte, d'assigner des témoins et de faire publier un monitoire. Arguant la nécessité de trouver les coupables, sans quoi leur église serait exposée à toutes sortes d'insultes et de mauvaises entreprises, ils obtiennent son accord via une ordonnance rendue le 12 octobre 1737.

Le lendemain, l'official de Chénérailles ordonne sa publication trois dimanches consécutifs « au prosne de nostre grand messe de paroisse ».

Les quidams seront-ils dénoncés, arrêtés, accusés, punis... ?

Les chanoines seront-ils moqués, injuriés, victimes de quolibets ?

Vous le saurez (peut-être) en consultant la série B (cours et juridictions) conservées aux Archives départementales de la Creuse...



Monsieur le Président  
Châtelain d'Aubusson

Je supplie humblement les porteurs d'annoncer  
de la part de Messieurs de la Ville d'Aubusson  
que la nuit du six au sept du présent mois d'octobre  
la porte d'un Cabinet à usage des suppliants  
située dans les murs de l'ancien Château  
d'Aubusson fut enfoncée et enlevée avec  
tous les ferronniers, les poutres qui la  
soutenaient arrachés et coupés, la perte  
de pierre de taille des latrines ou lieux communs  
situés près de l'église des suppliants et à usage  
de usage fut aussi démolie et le lieu de  
ladite perte enlevée, ce qui cause un dommage  
considérable aux suppliants qui sont d'autant  
plus importunés de dévotion et de proclamer  
les coupables que leur église située hors  
de la ville doit expier à toutes  
les heures.

Laboucq  
Au Châtain Sieur  
Hollandais